

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 83

Programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis 2003, la ville d'Ajaccio a engagé une restructuration des services avec la mise en place d'une politique d'équipement des services et de renouvellement en matière de parc automobile.

A ce jour, la flotte de véhicules présente de nombreux manques qui pénalisent le fonctionnement des services. A cet effet, une politique stratégique et financière a été mise en place : la location des véhicules de petits gabarits type Véhicules de Liaison ou Véhicules Utilitaires Compacts afin de garantir un renouvellement permanent et le maintien d'une flotte de véhicules récents et en parfait état de fonctionnement.

Les véhicules ciblés par ces acquisitions sont les véhicules techniques utilisés par les différents services opérationnels de la ville avec une forte concentration au Centre Technique Municipal.

On trouve une machine de propreté, trois plateaux benne basculante, un véhicule de Police Municipale sérigraphie, deux plateaux poly benne, deux fourgons, et 3 bennes ampli roll de 30 m³.

La programmation pour l'année 2012 prévoit :

Désignation		Qté	PU HT	PT HT		
Plateau	Polybennes	2	55 000.00 €	110 000.00 €	CTM EV	2
Fourgon	Cabine, ventilé	1	30 000.00 €	30 000.00 €	CTM Voirie	2
Laveuse de voirie	2 500 L	1	75 000.00 €	75 000.00 €	CTM Propreté	2
Plateau	Benne basculante	3	42 000.00 €	126 000.00 €	CTM Propreté, Festivités, Espaces Verts	2
Fourgon	Cabine haillon	1	38 000.00 €	38 000.00 €	Restauration Scolaire	2
Berline	VL 5 portes	1	20 000.00 €	20 000.00 €	Police Municipale	2
Bennes 30 m ³	Ampli roll	3	5 000.00 €	15 000.00 €	CTM Moyens Généraux	2

Total HT	414 000.00 €
-----------------	---------------------

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

CTC	CG2A	VILLE	TOTAL HT
165 600.00 €	144 900.00€	103 500.00 €	414 000.00 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du conseil général de corse du sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	414 000.00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	165 600.00 €
Participation CG2A (35% du montant HT)	144 900.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	103 500.00 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif au programme d'acquisition de véhicules 2012.
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du conseil général de corse du sud.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur GABRIELLI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

VU La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

VU La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 22 mars 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme **relatif au programme d'acquisition de véhicules 2012.**

ADOpte

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération :	414 000.00 €HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	165 600.00 €
Participation CG2A (35 % du montant)	144 900.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	103 500.00 €

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du conseil général de corse du sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012_83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012